

# Prêts verts

Un moyen souple de financer vos projets verts admissibles



## En quoi consistent les prêts verts?

Les prêts verts sont offerts **pour le financement ou le refinancement**, en totalité ou en partie, de **projets verts admissibles**, nouveaux ou existants. Ils sont semblables aux prêts ordinaires aux sociétés, mais **doivent respecter les principes relatifs aux prêts verts**, qui ont été lancés par la Loan Market Association en mars 2018. Ils concordent étroitement avec les principes relatifs aux obligations vertes.

## Pourquoi utiliser les prêts verts?



### Réputation :

Répondre aux pressions des consommateurs ou des intervenants et acquérir une réputation favorable et une valeur de marque positive à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Démontrer vos investissements dans des projets verts.



### Intégration :

Intégrer le développement durable dans la stratégie d'affaires et de financement, et les produits et les services de votre entreprise afin de favoriser la croissance à long terme.



### Réduction de l'impact climatique :

Financer des projets verts admissibles afin de réduire l'impact climatique de l'exploitation de votre entreprise. (Variable selon la nature du projet.)



**Nouvelles occasions d'investissement :** Pouvoir investir dans le financement de projets verts.



**Résilience :** Obtenir l'accès à de nouveaux marchés, ce qui accroît la résilience aux perturbations du marché causées par le changement climatique et réduit le risque dans toutes les activités.



**Investissement :** Obtenir l'accès à un bassin d'investisseurs plus vaste et plus diversifié, en particulier ceux qui recherchent des investissements axés sur l'environnement ou les facteurs ESG.

## Quels sont les principaux avantages?

- 1 Simplicité :** Leur structure est très semblable à la structure de prêt habituelle.
- 2 Souplesse :** Il peut s'agir d'une facilité de crédit à terme ou renouvelable, d'un prêt bilatéral ou syndiqué, selon vos besoins.

## Comment fonctionnent les prêts verts?

Pour satisfaire aux exigences des principes relatifs aux prêts verts, ceux-ci doivent respecter les quatre éléments suivants :

### Utilisation du produit

Le produit du prêt doit être utilisé pour des projets verts admissibles.

### Processus de sélection et d'évaluation des projets :

L'emprunteur doit informer le prêteur de la façon dont le projet a été évalué en tant que projet vert admissible et des critères d'admissibilité connexes.

### Gestion du produit :

L'emprunteur doit faire un suivi approprié du produit du prêt afin d'assurer la transparence et l'intégrité de son utilisation.

### Production de rapports

L'emprunteur doit fournir périodiquement un rapport de l'utilisation du produit et de l'avancement du projet au prêteur.

Si vous vous lancez dans un nouveau secteur d'activité, le cadre devra être mis à jour s'il ne couvre pas déjà le nouveau secteur.

## Quels types de projets sont admissibles (exemples représentatifs)?



Énergie renouvelable, y compris le stockage et les réseaux intelligents



Bâtiments écologiques



Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Produits adaptés à l'économie circulaire; technologies et processus de fabrication écoénergétiques



Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique



Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols



Efficacité énergétique



Transport écologique



Adaptation au changement climatique



Prévention et réduction du gaspillage, recyclage; valorisation énergétique des déchets; produits dérivés de déchets



Gestion durable de l'eau et des eaux usées  
Prévention et contrôle de la pollution, y compris la réduction des émissions atmosphériques et le contrôle des gaz à effet de serre



Pratiques d'élevage durable; intrants agricoles climato-intelligents (p. ex., protection des cultures)

## Vous voulez en savoir plus?

Communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour en savoir plus sur les occasions offertes par les prêts verts afin de répondre aux besoins de votre entreprise ou consultez le site [business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance](https://business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance).

Vous pouvez également consulter une définition détaillée et une explication des principes applicables aux prêts verts ici :

[https://www.lma.eu.com/application/files/9115/4452/5458/741\\_LM\\_Green\\_Loan\\_Principles\\_Booklet\\_V8.pdf](https://www.lma.eu.com/application/files/9115/4452/5458/741_LM_Green_Loan_Principles_Booklet_V8.pdf)

Publié en septembre 2021

© Banque HSBC Canada, 2021. Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée, distribuée ou transmise sans l'autorisation écrite préalable de la Banque HSBC Canada.

Ce document est publié par la Banque HSBC Canada (la «HSBC») à titre de référence et d'exemple seulement. Il ne saurait constituer une offre ou un conseil d'achat ou de participation à une opération avec la HSBC ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. De plus, certains produits et services offerts par la HSBC et ses filiales et sociétés affiliées sont assujettis à une approbation de crédit.

Le présent document comprend de l'information provenant de tiers que la HSBC juge fiable, mais qu'elle n'a toutefois pas soumise à une vérification indépendante. Tous les renseignements contenus dans ce document (entre autres sur les produits, les conditions, les prix, les prévisions, les influences du marché et la politique de la HSBC) peuvent être modifiés de temps à autre sans que la HSBC soit obligée de vous en aviser. La promotion et la vente de ces produits sont assujetties à la réglementation locale dans chaque territoire.

La HSBC veille à ce que les renseignements contenus dans ce document soient à jour, exacts et complets à la date de publication, mais ne peut le garantir et, par conséquent, ne fait aucune déclaration (explicite ou implicite) à cet effet. La HSBC n'assume aucune responsabilité – exclue par ailleurs dans toute la mesure permise par la loi – pour toute perte directe ou indirecte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de la confiance qui leur est accordée par une personne. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation des produits mentionnés dans ce document. La HSBC vous recommande, avant de prendre toute décision ou mesure qui pourrait avoir une incidence sur vous ou votre entreprise, de consulter des professionnels compétents pour obtenir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres qui sont appropriés.

«HSBC» est une marque de commerce de HSBC Holdings plc, utilisée par la HSBC et ses sociétés affiliées en vertu d'une licence.